

RESIDENCES PICTO

APPEL A CANDIDATURE

L'association Picto, située dans le bâtiment au 28/30 rue Ernest Pictet à Genève, accueille en résidence depuis septembre 2014, chaque année deux artistes de la région. Durant 6 mois, chaque résident est libre d'expérimenter diverses pratiques, de proposer des visites d'atelier, des expositions, des rencontres informelles...

L'organisation de ces résidences d'artiste permet à l'association Picto de faire bénéficier à d'autres créateurs de la vitalité de son bâtiment en encourageant et soutenant la création artistique Genevoise.

PRESENTATION DE LA RESIDENCE

Cette résidence s'adresse à une personne, un duo, un collectif, établis à Genève ou dans sa région (frontalière), ayant une activité artistique tous domaines d'expressions confondus et n'étant plus inscrit dans une formation au moment de la résidence. Aucune condition de nationalité ou d'âge. L'atelier ne peut être attribué deux fois à la même personne.

Le lieu de résidence est un atelier de 35 m², lumineux, constitué de deux espaces, en entresol avec de grandes fenêtres. Cette résidence comprend la mise à disposition du lieu à titre gracieux avec la prise en charge des frais de chauffage, d'électricité et d'internet pour la durée de la résidence (6 mois). Une aide à la production de CHF 1000.- est attribuée pour chaque résidence.

Période 1 : 01 Septembre 2016 - 28 Février 2017

Période 2 : 01 Mars - 30 Aout 2017

Délais des candidatures : 23 avril 2016 au plus tard

Plus d'informations sur notre site : www.pictonet.ch

RESIDENCES PICTO

Pour qui ?

Cette résidence s'adresse à une personne, un duo, un collectif, établis à Genève ou dans sa région (frontalière), ayant une activité artistique tous domaines d'expressions confondus et n'étant plus inscrit dans une formation au moment de la résidence. Aucune condition de nationalité ou d'âge. L'atelier ne peut être attribué deux fois à la même personne.

Quoi ?

- Atelier de 35 m2 constitué de deux espaces, en entresol avec de grandes fenêtres, accès internet et électricité. Il n'y a pas d'eau courante dans l'atelier mais à proximité.
- Mise à disposition de l'atelier à titre gracieux et prise en charge des frais de chauffage, électricité et internet pour la durée de la résidence (6 mois).
- Une aide à la production de CHF 1000.- est attribuée pour chaque résidence.

Quand ?

Période 1 : 01 Septembre 2016 - 28 Février 2017

Période 2 : 01 Mars - 30 Aout 2017

Comment proposer sa candidature ?

Les dossiers de candidature comprendront :

- une lettre de motivation
- une présentation du projet de résidence
- le formulaire d'inscription rempli et signé (téléchargeable via www.pictonet.ch)
- un curriculum vitae
- un dossier présentant une vue d'ensemble des travaux récents
- une enveloppe au format, affranchie, avec l'adresse du destinataire déjà rédigée pour les candidats qui souhaitent que leur dossier leur soit retourné.

Les dossiers ne doivent pas dépasser **30 pages**.

Pas de recommandés !

L'inscription ne sera prise en compte qu'à la réception de l'ensemble des documents à l'adresse suivante:

Résidences Picto
28-30 Avenue Ernest-Pictet
1203 Genève

Date de réception des dossiers: au plus tard le 23 avril 2016

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Monsieur Madame Collectif

Nom:

Prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

Téléphone :

E-mail :

Travaille dans le(s) domaine(s) d'expression artistique suivants :

.....

Taux d'occupation estimée de la résidence :%

Je postule pour la résidence aux dates suivantes :

Période 1 : 01 Septembre 2016 - 28 Février 2017

Période 2 : 01 Mars - 30 Aout 2017

Période indifférente

Je souhaite présenter ma candidature pour l'attribution, d'une des résidences organisées par l'association Picto et déclare avoir pris connaissance des conditions générales de participation 2016/2017.

Genève le :

Signature :

L'inscription ne sera prise en compte qu'à la réception de l'ensemble des documents et des annexes à l'adresse suivante:

Résidences Picto

28-30 Avenue Ernest-Pictet

1203 Genève

Date de réception des dossiers: au plus tard le 23 avril 2016

conditions générales de participation 2016/2017

Pour qui ?

Cette résidence s'adresse à une personne, un duo, un collectif, établis à Genève ou dans sa région (frontalière), ayant une activité artistique tous domaines d'expressions confondus et n'étant plus inscrit dans une formation au moment de la résidence. Aucune condition de nationalité ou d'âge. Ne peut être attribuée deux fois à la même personne.

Quoi ?

- Atelier de 35 m2 constitué de deux espaces, en sous sol avec grandes fenêtres, accès internet et électricité. Il n'y a pas d'eau courante dans l'atelier mais à proximité.
- Mise à disposition de l'atelier à titre gracieux et prise en charge des frais de chauffage, électricité et internet pour la durée de la résidence (6 mois).
- Une aide à la production de CHF 1000.- est attribuée pour chaque résidence.

Quand ?

Période 1 : 01 Septembre 2016 - 28 Février 2017

Période 2 : 01 Mars - 30 Aout 2017

En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à :

- Utiliser régulièrement son atelier durant la période de sa résidence et ce au minimum 3,5 jours par semaine.
- Le résident s'engage à restituer publiquement son travail à Genève durant la période de sa résidence. Cette présentation peut se faire au sein de Picto ou à Genève et sous différentes formes.
- Participer aux journées portes ouvertes, aux réunions de secteur et à l'Assemblée Générale si elles sont programmées durant le temps de résidence.
- Ne pas loger dans l'atelier.
- Ne pas céder l'usage de l'atelier à une autre personne.
- Être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile et en fournir une copie.
- Restituer l'atelier vide, propre et en bon état à la date prévue à cet effet.
- Fournir une caution de CHF 60.- pour les clés de la résidence et du bâtiment.
- Créer un profil sur le site de l'association Picto.
- Ne pas provoquer de bruits pouvant troubler le repos des habitants entre 21h et 7h ainsi que les dimanches et les jours fériés.

Visuels de la résidence Picto

